

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2008

Séance du 23 juin 2008

CG 08/4^{ème}/VI-02

**FILIERE AERONAUTIQUE
PÔLE DE COMPETITIVITE AEROSPACE VALLEY
PROJET «HELIMAINTEANCE»**

—
Le Département de Tarn-et-Garonne et son Agence de Développement Economique participent, depuis juillet 2005, au pôle de Compétitivité «Aerospace Valley», qui s'étend sur les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

En Tarn-et-Garonne, la création de ce pôle de compétitivité s'est traduite par la mise en place d'une cellule aéronautique départementale, qui associe au côté de l'ADE 82, l'ensemble des acteurs de la filière.

Cette cellule, chargée de faire le lien entre les 34 entreprises présentes sur le territoire et le pôle, a notamment permis d'engager une dynamique importante autour du projet HéliMaintenance, qui consiste à implanter sur l'aérodrome de Montauban une plate-forme industrielle dédiée à la maintenance des hélicoptères.

Je vous propose aujourd'hui de faire un point sur l'état d'avancement de ce projet en abordant successivement la question des infrastructures puis celle du programme de Recherche et Développement.

I – Aménagement de l'aérodrome de Montauban et du bâtiment :

L'implantation d'une plate-forme industrielle, comme celle d'Héli Maintenance sur le site de l'aérodrome, nécessite de nombreux investissements afin de permettre aux entreprises de s'y installer.

Je vous rappelle en effet que ce site doit être en mesure d'accueillir :

- **le Consortium iXairco**, créé entre la société iXcore et 12 PME du Tarn-et-Garonne (Antavia, Ateca, Celso, Comptec, Quercy Confort, Sud Projet, Electricité Industrielle J.P. Fauché, groupe Erco Finances, Farella, Goubier, PMV Industrie, SIBI). C'est le consortium qui est en charge de recevoir les hélicoptères et de centraliser les opérations de maintenance.

- **le Centre d'observation et d'optimisation des processus de maintenance** qui comprendra au côté d'iXairco, la société SEMIA ainsi que les trois centres de recherches partenaires (l'Ecole des Mines d'Albi, l'ONERA et l'ISAE).

L'aérodrome est la propriété de la Mairie de Montauban. De ce fait, la Communauté d'Agglomération de Montauban assurera la maîtrise d'ouvrage du projet qui consiste à construire un bâtiment d'environ 3 700 m², pour un coût estimé à environ 5 millions d'euros repartis comme suit :

Descriptif	Surfaces en m ²	Coût H.T.
Accueil et administration	140	186 580 €
Locaux techniques et informatiques	175	249 580 €
Centre d'observation process et maintenance	150	195 000 €
Bureaux et divers	61	91 220 €
Locaux sociaux	68	99 000 €
Couloirs espaces circulation archives	134	182 460 €
Ateliers industriels	2 065	2 328 300 €
Magasins stockage	802	705 860 €
Locaux techniques	101	140 000 €
VRD aménagement espaces verts	5 226	869 240 €
TOTAL H.T	8 922	5 047 240 €

A ce stade du projet, la Communauté d'Agglomération de Montauban a fait appel à un programmeur afin d'affiner le coût des investissements nécessaires et de valider les plans de façon définitive.

Compte-tenu de l'envergure de ce projet, la Communauté d'Agglomération nous a indiqué qu'elle solliciterait l'ensemble des financements possibles.

Le moment venu, le Département devra se positionner sur le financement de ce projet de création de bâtiment.

II – Programme de Recherche et Développement « HéliMaintenance R&D » :

Le programme HéliMaintenance R&D est la pierre angulaire du futur centre d'observation et d'optimisation des processus de maintenance. Il associe Ixairco, C3EM, la société SEMIA et trois centres de recherche de la Région que sont : l'Ecole des Mines d'Albi, l'ONERA et l'ISAE.

L'objectif de ce programme est de développer un dispositif qui permettra, via des étiquettes électroniques intelligentes, de suivre l'état d'usure des différentes pièces stratégiques d'un hélicoptère. Avec un tel dispositif, il sera désormais possible d'adapter les tâches industrielles de maintenance en fonction de l'usure réelle et non plus à intervalle régulier, comme c'est le cas actuellement.

Le coût du programme se répartit comme suit :

Ixairco	220 344 €
SEMIA	748 061 €
C3EM	527 322 €
ONERA	626 136 €
Ecole des Mines d'Albi	149 748 €
ISAE	277 948 €
TOTAL	2 549 559 €

Conçu pour s'adapter à des flottes d'hélicoptères plus anciennes, ce dispositif doit permettre, à terme, de réduire les interventions sur les pièces en bon état, d'optimiser la maintenance et donc de réduire son coût.

Concernant ce type de projet, nous avons, lors du Budget Primitif de 2008, décidé d'ajouter à notre nouvelle politique économique « Avenir Entreprise » un dispositif spécifique permettant de subventionner les programmes de Recherche et Développement labellisés par des pôles de compétitivité.

Le dispositif est le suivant : une fois labellisés, ces programmes sont instruits par un groupe d'experts nationaux qui en analysent la qualité et les enjeux pour l'industrie nationale. En parallèle, le financement des projets est discuté dans le cadre des comités de financeurs, qui associe l'Etat, la Région, les agences nationales (OSEO, ANR...) ainsi que les Collectivités Locales de proximité.

Je vous rappelle que le dispositif d'aide du Département vise uniquement à compléter les subventions accordées par l'Etat et la Région.

Concernant le projet Hélimaintenance R&D, le volet recherche et développement a été instruit par les experts nationaux en février/mars : L'Etat a accepté de participer à son financement par le biais du Fonds Unique Interministériel.

Concrètement, le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

	Montant
Etat	788 895 €
Région	303 398 €
Département	127 171 €
Communauté d'Agglomération de Montauban et des 3 Rivières	127 171 €
Auto financement des entreprises	1 202 924 €
TOTAL	2 549 559 €

Comme vous le voyez, la subvention du Département s'élève à 127 171 € sur trois ans pour ce projet. Elle est équivalente à celle de la communauté d'Agglomération de Montauban.

Compte-tenu que ce projet compte au total six partenaires, il a été décidé que les subventions seraient allouées par les financeurs de façon individuelle et directement aux porteurs de projet. De ce fait les participations des Collectivités locales sont « dirigées » sur des entreprises identifiées.

En ce qui concerne le projet HéliMaintenance R&D, les subventions du Département et de la Communauté d'Agglomération concernent la société SEMIA qui s'implante en Tarn-et-Garonne afin de participer au projet. Une convention dans ce sens est annexée au présent rapport. Il est entendu que seules les dépenses liées à l'établissement Tarn-et-Garonnais de SEMIA seront prises en compte.

Compte-tenu de l'intérêt du projet HéliMaintenance pour l'industrie aéronautique du Département, je vous propose aujourd'hui de m'autoriser à signer cette convention et de valider le montant de notre participation financière à hauteur de **127 171 €** sur trois ans, soit 42 391 € par an.

Notre participation sera inscrite, chaque année, à l'occasion de notre Budget Primitif.

Je vous demanderais de bien vouloir en délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'état d'avancement du projet « HéliMaintenance » ;

Aménagement de l'aérodrome de Montauban et du bâtiment

- Précise que le département se positionnera le moment venu sur le financement de ce projet de création de bâtiment, la communauté d'agglomération de Montauban en assurant la maîtrise d'ouvrage pour un coût estimé à 5 000 000 €;

Programme de recherche et de développement « HéliMaintenance R&D »

- Approuve la convention à intervenir avec la société SEMIA qui s'implante en Tarn-et-Garonne afin de participer au projet ;
- Valide le montant de la participation financière du département à hauteur de 127 171 € sur trois ans, soit 42 391 € par an, le plan de financement s'établissant comme suit :

	Montant
Etat	788 895 €
Région	303 398 €
Département	127 171 €
Communauté d'Agglomération de Montauban et des 3 Rivières	127 171 €
Auto financement des entreprises	1 202 924 €
TOTAL	2 549 559 €

- Précise également que la dépense sera inscrite à l'occasion du budget primitif 2009 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,